



ELECTION DE LA DELEGATION DES CLUBS NATIONAUX DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 OCTOBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 19 septembre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission Régionale de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e)

- Déclare me porter candidat(e) à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de Représentant des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

| NOM | PRENOM | N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i> | SIGNATURE |
|-----|--------|--|-----------|
| | | | |

Fait à le

Rappel : le candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, une copie d'une pièce d'identité.